



**EAGLE**

## RAPPORT D'ACTIVITE MAI 2023





RAPPORT MAI 2023

---

## **EAGLE CÔTE D'IVOIRE**

### **Rapport d'activités mai 2023**

#### **1. Points principaux**

#### **2. Investigations**

#### **3. Opérations**

#### **4. Légal**

#### **5. Média**

#### **6. Relations extérieures**

#### **7. Management**

#### **1. Points principaux**

Le projet a poursuivi ses activités au cours du mois de mai 2023, mais les enquêtes n'ont pas abouti à des résultats probants. Les enquêtes visant des objectifs à long terme continuent d'être menées par nos équipes.

Cependant, la collaboration entre la Direction de la Faune des Eaux et Forêts, EAGLE Côte d'Ivoire et le sanctuaire pour chimpanzés AKATIA a permis de localiser un chimpanzé détenu illégalement et de la faire saisir par les agents des Eaux et Forêts.

Notre équipe a suivi de très près l'affaire portant sur les trafiquants de perroquets interpellés le 11 avril 2023 à Abidjan avec 115 perroquets. L'affaire a été mise en instruction.

Notre équipe a également suivi l'affaire San Kouamé et N'douffou, arrêté en septembre 2019 en essayant de vendre 2 défenses d'éléphant. L'affaire est en instruction depuis.

Le projet a aussi suivi l'affaire de l'arrestation des quatre (4) personnes arrêtés le 3 octobre 2021 en flagrant délit de vente de 38 kilogrammes d'ivoires bruts. L'affaire est toujours en instruction.

Deux (2) personnes identifiées comme des membres du CCDO sont également prises en compte dans la procédure. A cela s'ajoute les autres éléments armés qui ont tenté d'empêcher l'arrestation des suspects et la saisie des ivoires. En effet, lors de EAGLE CÔTE D'IVOIRE Rapport d'activités novembre 2022 l'arrestation des quatre trafiquants, des hommes armés se présentant comme des éléments du CCDO, une autre unité mixte de la police nationale avait sans ordre de mission, ni uniformes, tenté de faire obstruction à la procédure d'arrestation. L'instruction permettra de faire la lumière sur toute cette affaire.

Le projet continue sa collaboration avec les autorités de Côte d'Ivoire, notamment avec l'Unité de Lutte contre la Criminalité Transnationale (UCT), l'OIPR, l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves et avec le MINEF (Ministère des Eaux et Forêts) et la Direction de la Faune du MINEF.

## 2. Investigations

Les missions au mois de mai 2023 se sont principalement concentrées sur les enquêtes à long terme sur des réseaux déjà identifiés. Le département d'investigations a mené 11 missions d'investigations et a identifié 10 trafiquants dans le District Autonome d'Abidjan et dans 01 autre région du pays. Aucune piste n'a conduit à une opération d'arrestation.

Missions d'investigations	Régions	Nombre d'Opérations	Nombre de trafiquants ciblés
11	02	00	10

## 3. Opérations

Aucune opération d'arrestation de trafiquants n'a eu lieu ce mois-ci.

### Tableau des Opérations

<b>Nombre d'opérations</b>	<b>Régions</b>	<b>Nombre de trafiquants arrêtés</b>	<b>Produits de contrebande</b>
00	00	00	00

#### 4. Légal

En mai, le département légal a travaillé sur plusieurs dossiers :

Le département juridique a suivi le dossier sur les 02 trafiquants de perroquets interpellés à Abidjan le 11 avril 2023. Le dossier a été placé en instruction au vu du caractère transnational de l'affaire et des enquêtes à poursuivre dans de nombreux pays. Le département a également rendu visite aux détenus à la Maison de correction d'Abidjan (Maca).

Le département juridique a aussi suivi le dossier relatif à l'enregistrement de l'ONG. Il demeure toujours en attente de l'effectivité de l'enquête de moralité de la sureté.

Les conseillers juridiques ont aussi suivi l'affaire concernant les 4 personnes arrêtées le 31/10/2021 en flagrant délit de vente de 38kg d'ivoires bruts. L'affaire est également en instruction. Le jour de l'arrestation deux (2) autres personnes étaient présentes sur le lieu de la vente mais se sont identifiées comme des membres du CCDO. L'un d'entre eux avait pu être entendu à l'UCT, le deuxième ne s'était pas présenté. Ces derniers étant armés ont tenté de protéger et d'empêcher l'arrestation des trafiquants et la saisie des ivoires. Ils sont également concernés par la procédure.

<b>Nombre de Missions (Préciser le lieu et raison)</b>	<b>Nombre de trafiquants derrière les barreaux ce moi ci, préciser le lieu</b>	<b>Nombre de trafiquants jugés</b>	<b>Les peines de prison ce mois ci</b>	<b>Nombre de trafiquants condamnés (Peine de prison)</b>	<b>Nombres d'audiences suivies</b>
	5 à la Maison d'arrêt et de				

1 mission à Abidjan	correction d'Abidjan	0	0	0	0
---------------------	----------------------	---	---	---	---

## 5. Media

Le département a publié 2 publications dans la presse nationale. Les publications portaient sur la saisie d'un chimpanzé à Guiglo, localité située à l'ouest de la Côte d'Ivoire.

### Tableau des Médias

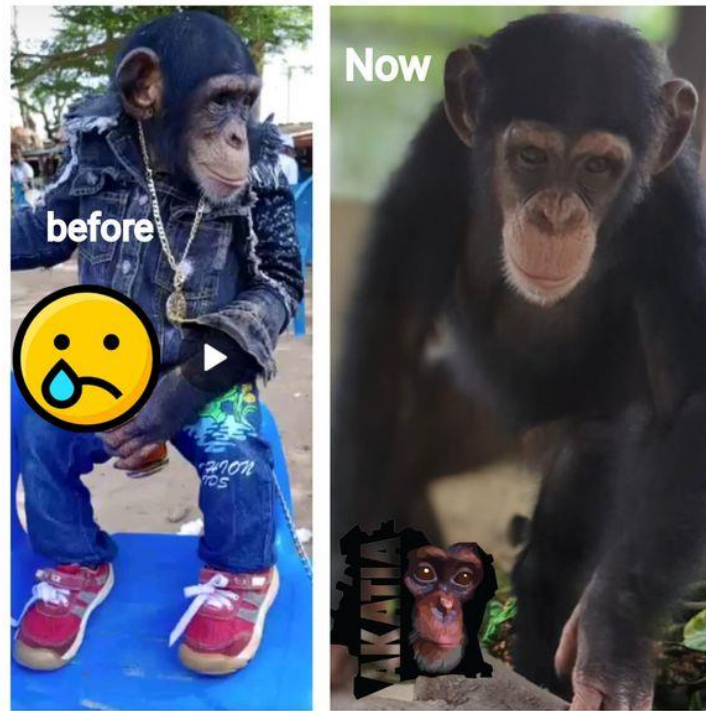
<b>Nombre total de pièces médiatiques :</b>	02		
<b>Télévision</b>	<b>Radio</b>	<b>Presse écrite</b>	<b>Internet</b>
00	00	00	02

<https://www.linfodrome.com/societe/86918-cote-d-ivoire-un-bebe-chimpanze-saisi-dans-une-maison-a-guiglo>

<https://worldcanalinfo.com/cote-divoire-un-bebe-chimpanze-saisi-dans-une-maison-a-guiglo/>

## 6. Relations extérieures

La collaboration entre le Ministère des Eaux et Forêts, l'Ong Akatia et EAGLE Côte d'Ivoire a permis le 12 mai 2023 la saisie d'un bébé chimpanzé dans une maison dans la ville de Guiglo, localité située à l'ouest de la Côte d'Ivoire. Le détenteur illégal du chimpanzé en avait fait de l'animal, son animal de compagnie qu'il exposait sur les réseaux sociaux. Le bébé chimpanzé saisi a été remis à l'Ong Akatia qui se charge de le réhabiliter dans le sanctuaire des chimpanzés.



Une ONG spécialisée dans la conservation et la réhabilitation des perroquets, World Parrot Trust a envoyé un vétérinaire spécialisé afin d'examiner les perroquets saisis en avril 2023 et de montrer au vétérinaire du zoo comment enlever les plumes de ailes coupées par les braconniers, afin de les empêcher de voler, pour qu'elles repoussent. Le vétérinaire a également réalisé plusieurs tests dans le but de détecter des virus, afin de déterminer si les perroquets sont relâchables ou non.



## 7. Management

Le management s'est concentré sur la collaboration avec les autorités judiciaires afin de suivre le dossier des perroquets, actuellement en instruction. Le coordinateur a également rencontré les autorités du MINEF afin de suivre l'état des perroquets saisis et participer à assurer leur bien-être.

